

## Avis au titre de l'article 12

## Renseignements supplémentaires requis après la mise en marché

**Nom du produit :** Herbicide Rimsulfuron (qualité technique)  
**N° d'homologation :** 23517  
**N° de la demande :** 2020-0954  
**N° de l'ARLA :** 3318132

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation prenant fin le **31 décembre 2026**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **31 août 2022** accompagnés des CODO précisés. Une réponse partielle aux exigences en matière de données ne sera pas acceptée.

### **PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES DU PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE (PAQT) OU DE PRODUITS DU SYSTÈME INTÉGRÉ**

---

**CODO :** 2.13.3  
**Titre :** Données sur les lots

**Exigence post-commercialisation :** Des données sur cinq lots, conformes aux BPL, représentant la production à l'échelle commerciale sur le site de fabrication approuvé, seront requises comme renseignements post-commercialisation, après l'homologation. Les données sur les lots doivent comprendre l'analyse de toute impureté préoccupante, y compris les solvants résiduels.